RAPPORT N° LOI2019-09-02

Date	04/09/2019
Soumis par	Pierre Boucher et Jean-Luc Jubinville
Objet	Demande d'information – Aréna Jean-Marc Lalonde
# du dossier	A19 JML

1) **NATURE / OBJECTIF :**

L'objectif de ce rapport est de soumettre l'information additionnelle demandée par le conseil municipal par rapport à la démolition de l'aréna Jean-Marc Lalonde (JML) et par rapport à la construction d'un dôme sur ce même terrain.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors du processus budgétaire 2019, le conseil municipal a mandaté les Services communautaires de faire l'évaluation des coûts reliés à la démolition de l'aréna JML et de regarder à la possibilité de construire un dôme sur le terrain de l'aréna.

Lors de ce même processus budgétaire, le conseil a octroyé 100 000$ au service afin de faire les réparations jugées essentielles dans le but de maintenir les opérations actuelles tout en limitant tout investissement dans l'édifice.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

QUE le rapport no. LOI2019-09-02 soit reçu à titre d'information

THAT the report no. LOI2019-09-02 be received as information.

4) **HISTORIQUE :**

Les faits mentionnés ci-dessous exposent de façon chronologique les étapes ayant menées au présent rapport :

- **Été 2011** – Fin de la construction de l'aréna de Clarence-Rockland

- **Avril 2011** – Fermeture du système de réfrigération de l'aréna Jean-Marc Lalonde

- **Novembre 2012** – Résolution du conseil municipal afin de débuter le processus de vente ou de location de l'aréna Jean-Marc Lalonde

- **Décembre 2014** – Résolution du conseil municipal afin d'arrêter le processus de vente ou de location de l'aréna Jean-Marc Lalonde

- **Janvier 2017** – Embauche d'une tierce partie afin de faire une évaluation de la pertinence de l'aréna JML et du garage des Services communautaires

- **Août 2017 –** Présentation de l'étude de la pertinence des édifices aux membres du conseil municipal

- **Novembre 2017** – Le conseil municipal approuve une somme de 110 000$ afin de procéder à la conception des plans et devis du projet de réaménagement de l'aréna JML

- **Avril 2018** – Les Services communautaires présentent le plan concept du projet de réaménagement de l'aréna JML au conseil municipal afin d'obtenir leur approbation

- **Décembre 2018** – Présentation au conseil municipal des plans concepts et des options de réaménagement de l'édifice

- **Janvier 2019** – Présentation au budget et demande d'information du conseil municipal relié aux frais de la démolition de l'édifice et à l'installation d'un dôme.

- **Mars 2019** – Embauche de la firme LRL afin d'évaluer les coûts de démolition de l'aréna JML

- **Septembre 2019 –** Rapport conseil présentant l'information demandée sur les coûts de démolition et à la possibilité de la construction d'un dôme sur le terrain de l'aréna.

5) **DISCUSSION :**

<u>Options présentées :</u>
Depuis les 8 dernières années, le Service a présenté plusieurs options de réaménagement ou autre pour l'aréna Jean-Marc Lalonde. Chacune des options furent refusées ou repoussées. Aucun conseil municipal n'a jusqu'à maintenant donné une directive claire et précise au sujet de la vocation future de cet édifice.

<u>Coûts reliés à la démolition :</u>
La firme d'ingénierie LRL fût embauchée afin d'évaluer les enjeux ainsi

que les coûts reliés à la démolition de l'aréna JML. Selon cette évaluation les coûts de la démolition en 2019 sont évalués à 215 000$ +/- 10%. Il est important de noter que ce montant n'inclut **PAS** les frais de dépotoir et que nous assumons que la grande majorité du béton sera concassée sur place et gardée sur le site pour utilisation future (p.ex., fond de terrain pour un dôme, etc.)

Le gestionnaire de l'environnement utilisera les données fournies dans le rapport de LRL afin de faire une évaluation des coûts directs reliés à une telle opération.

Installation d'un dôme :

Tel que discuté avec le conseil municipal, les Services communautaires sont présentement en discussion avec un partenaire communautaire afin de voir à la possibilité de construire un dôme dans le secteur. Suite à une discussion avec ce partenaire par rapport à la possibilité d'installer un dôme sur le terrain de l'aréna nous avons reçu la réplique suivante :

> « Merci pour notre entretien téléphonique. L'option de permettre au conseil scolaire de construire une structure sur le terrain de l'aréna Jean-Marc Lalonde n'est pas un scénario possible bien que le concept est intéressant. »

Limite du terrain :

Les Services communautaires ont fait une recherche par rapport aux dimensions requises pour la construction d'un dôme de taille respectable pour les besoins de la communauté. Il fût déterminé qu'afin d'accueillir un dôme sur le terrain de l'aréna JML nous devrions effectuer des changements majeurs aux installations existantes (p.ex., éliminer le terrain de balle, etc.)

La relocalisation des installations existantes dans le secteur de Rockland serait un défi ambitieux et très coûteux.

6) **CONSULTATION :**

Les Services communautaires ont consulté un de nos partenaires pour le projet de construction d'une installation récréative soit le conseil scolaire de district catholique de l'est de l'Ontario.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Comme le rapport déposé est à titre d'information seulement, il n'y a aucun impact financier direct.
Les coûts reliés à la démolition de l'aréna sont estimés à $215,000 et ce montant n'est présentement pas budgété.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

La recommandation #2 et #3 du plan directeur des loisirs nous indique que :

> *« **Recommandation 2 :** Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*
>
> ***Justification :** Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.*
>
> ***Recommandation 3** : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.*
>
> ***Justification :** Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires. »*

La démolition de l'aréna JML va donc à l'encontre des recommandations du plan directeur des loisirs.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
- Rapport sur les coûts et les enjeux de la démolition de l'aréna JML (Rapport LRL)